

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 4 décembre 2017 à 19h30

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLET, Mme Josette GUERRIER Adjointes au Maire.

Mmes Pascale LABART, Sandrine TESTAS, Marie LABROSSE, F EYRAUD, Emmanuelle CARGNELLI, MM Jean BARTHOMEUF, Peter WATSON, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Arnaud LEGOUGE Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s):**. Mme Katia PERRET (pouvoir donné à Mme Pascale LABART)

**Secrétaire de séance** : Mme Josette GUERRIER

**Convocation faite le** : 28 NOVEMBRE 2017

**publiée le** : 28 NOVEMBRE 2017

Concernant le compte rendu du conseil du 2 octobre 2017,

a) Rectification sur le point n° IV, Cimetière : Décision d'équiper les futures tombes de caveaux préfabriqués.

Après en avoir délibéré le conseil décide à 13 voix POUR, 2 voix CONTRE (F Eyraud, J Barthomeuf), 0 ABSTENTION de faire une étude financière pour une tranche (une dizaine de concessions).

b) Concernant le procès-verbal du 6 novembre 2017

M Jean Barthomeuf demande une rectification sur son intervention point 9 –financement de l'espace multi-loisirs- qui n'a pas été retranscrite pleinement.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Pillon, secrétaire de séance: il n'y a pas vraiment de différence entre ce que vous demandez de rectifier et ce qui est écrit dans le procès-verbal, on ne peut pas faire du mot à mot.

La demande de Monsieur Barthomeuf est mise au vote, doit-on oui ou non revenir sur ce sujet. Le conseil à 6 voix POUR, (S TESTAS, J BARTHOMEUF, F PATIN, M LABROSSE, P WATSON, J GUERRIER) 8 ABSTENTIONS, (PL BALLET, F BLOCH, JP PILLON, A LEGOUGE, E CARGNELLI, F EYRAUD, P LABART, K PERRET) 0 voix CONTRE, M le Maire ne prend pas part au vote, accepte la rectification demandée par M Barthomeuf.

La rectification est faite en ce sens : Que l'APD (avant-projet détaillé) de ce projet soit présenté en totalité et en détail dans un conseil municipal, pour être vérifié une dernière fois dans le détail, voire corrigé, complété (sans remise en question de l'essentiel du projet bien sûr) et pour une information complète et transparente de l'ensemble des élus municipaux appelés à le voter en toute connaissance de cause.

c) Inversion entre le titulaire et le suppléant dans le tableau des délégués et représentants municipaux VAL HORIZON : Titulaire Mme S TESTAS, suppléante Mme M LABROSSE.

Le compte rendu du 6 novembre 2017 est accepté à l'unanimité.

### I – INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le receveur municipal perçoit une indemnité annuelle pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable qu'il fournit à la commune.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2017, M. Patrick FILLON a été remplacé dans ses fonctions par Mme Béatrice GONZALES, M. le Maire propose d'attribuer au nouveau receveur une indemnité

de conseil au même taux de 70% par an. Ainsi, pour l'année 2017, cette indemnité sera versée à chaque trésorier au prorata temporis, soit 240 jours pour M. Patrick FILLON et 120 jours pour Mme Béatrice GONZALES.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition d'indemnisation.

## **II ECHANGE DE TERRAIN AVEC LES PROPRIETAIRES CONCERNES POUR LA REALISATION DE L'ESPACE MULTI-LOISIRS**

Dans le cadre du projet de l'espace multi-loisirs et du droit de passage de propriétaires riverains sur le stade, Monsieur le Maire propose de céder une partie de la parcelle AI29 à ces propriétaires riverains afin de pérenniser le droit de passage et l'accès à la parcelle AI28, en échange d'une emprise sur la parcelle AI30 appartenant aux mêmes propriétaires.

Une parcelle de 16m<sup>2</sup> sera aussi détachée de la parcelle AI30 le long de la rue de la Saône au profit de la commune pour l'implantation d'un équipement public.

Commune, terrain cadastré AI29 pour une surface de 388m<sup>2</sup>

Propriétaires riverains, terrain cadastré AI30 pour une surface de 332m<sup>2</sup> plus 16m<sup>2</sup>.

L'échange se fait sans soulte.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal

- 1) d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'échange de terrains sans soulte,
- 2) de signer ledit acte à venir, ainsi que les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces deux points.

## **III – MODIFICATION RIFSEEP**

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Suite au changement de grade d'un agent de la collectivité, une nouvelle délibération est à prendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité cette nouvelle délibération.

## **IV – PAIES à Façons**

La réalisation des paies est de plus en plus technique et va encore se compliquer avec le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu qui entre en vigueur le 1 janvier 2019.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose une prestation paies informatisées.

L'objectif de cette mission est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.

Discussion et explications autour de cette proposition :

Le coût d'ouverture d'un dossier est de 15€, l'élaboration mensuelle d'un bulletin de salaire est de 10€.

Montant annuel pour la commune environ 2500€

Vu l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du conseil municipal, de solliciter le Centre de Gestion pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire, à conclure la convention correspondante.

F Patin : on s'engage aujourd'hui mais peut-on en sortir quand on veut ?

n'est-ce pas une concurrence pour les petites entreprises ?

M le Maire : oui nous pouvons annuler cet engagement, et non pour la concurrence, les petites communes ne peuvent pas s'offrir les compétences des entreprises privées.

JP Pillon : sur l'ordre du jour le point IV paies à façon, était en info ?

M le Maire : oui, mais vu l'importance et la mise en place de ce sujet je vous propose de le le transférer en délibération.

Le conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour, et après avoir délibéré décide à 13 voix pour, 1 Abstention (J BARTHOMEUF), 0 voix contre, (Monsieur le Maire, Président du Centre de Gestion de l'Ain ne prend pas part au vote)

- de demander le bénéfice de la prestation de paies informatisées proposée par le Centre de Gestion de l'Ain.
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de l'Ain.
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité,

## V – INFO - OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

La loi du 6 août 2015 a portée de 5 à 12 au maximum le nombre « des dimanches du Maire ». Cette disposition s'applique à compter de 2016.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis de l'organe délibérant qui pour St Bernard est la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée. Cette réponse sera faite au commerce qui a questionné la mairie sur le sujet.

## VI – QUESTIONS DIVERSES

BHNS : un bus à haut niveau de service en site propre est à l'étude pour relier Lyon à Trévoux. Ce type de transport lourd de voyageurs aura un impact sur les habitudes des habitants des communes avoisinantes. Le Maire informe le Conseil qu'il a adressé une lettre au Président de la CCDSV afin de lui demander d'associer les Maires de la Communauté au projet du BHNS (tracé, arrêts, implantation des parkings relais, adaptation des lignes Saônibus pour connecter les communes et zones d'activité aux arrêts du BHNS, ...)

SIEA : compte rendu de F Patin

Le 1<sup>er</sup> décembre a eu lieu l'Assemblée Générale du SIEA.

Durant cette AG une information importante a été confirmée. Le SIEA a défendu son dossier à la Mission Très Haut Débit (MTHD) (Mission mise en place par le gouvernement français) et celle-ci accorde au SIEA une subvention de 77M€ de l'état (En plus de celles déjà accordées) pour le déploiement de la fibre optique à condition de respecter 4 recommandations. 3 sont déjà en cours de mise en place. La 4ème consiste à mettre en place un comité de pilotage pour le déploiement de la fibre optique composé des financeurs du syndicat.

La composition proposée de ce comité est la suivante :

- 3 représentants du SIEA
- 3 représentants du département
- 3 représentants de la région
- 2 représentants des EPCI
- 1 représentant de la MTHD (Sans droit de vote) – Le sénateur Patrick Chaize
- le préfet de l'Ain (Sans droit de vote)

Après quelques questions, la création de ce comité a été approuvée par vote. La principale concernant la faible représentation du SIEA vis à vis de la somme déjà investie (80 %). La réponse étant que si le SIEA est majoritaire, ce comité de pilotage n'a plus lieu d'être et les subventions de l'état ne seront pas versées. Les représentants du département et de la région affirment qu'il n'est pas de leur intérêt d'aller à l'encontre du SIEA.

A côté de cela, la région a décidé de subventionner le déploiement à hauteur de 150€ par prise sur une période de 10 ans et a accepté d'accélérer les versements en se basant sur le nombre de prises déployées.

Le département a décidé de s'aligner sur la région, à savoir verser 150€ par prise et de garantir les emprunts du SIEA. Il aurait souhaité que la région en fasse de même, ce qui n'est pas le cas.

Aujourd'hui, les indicateurs sont au vert. Il est maintenant dans l'intérêt du SIEA de déployer au plus tôt pour toucher rapidement les subventions. Le déploiement qui est retardé par la pénurie de personnels qualifiés (En cours de formation) et de fibre optique en France parce que le déploiement est en cours dans beaucoup de régions.

En terme financier, l'investissement prévisionnel est de 577M€

- 246M€ ont déjà été réalisés au 30/11/2017, dont 53M€ (21,5%) de subvention (Région : 31M€, Europe 9M€, État 7M€, Département 6M€)
- Reste 331M€, dont 141M€ (42,6%) de subvention (État 10+77M€, Département 30M€, Région 20M€, Europe 4M€)

A noter aussi, que l'exploitation du réseau fait des bénéfices permettant d'exploiter le réseau, de maintenir le réseau et de financer partiellement le reste du déploiement.

Enfin, le déploiement à Saint-Bernard est en cours malgré le fait que la commune apparaisse en cours d'étude sur les cartes de déploiement. Le SIEA a confirmé qu'il y avait une durée réglementaire de 3 mois entre la mise en service des NRO et le début de la commercialisation.

Enfin, le syndicat a laissé entendre qu'une participation de 3€/habitant allait être demandée aux communes en 2018 comme en 2017. Ceci afin de confirmer l'engagement de celle-ci. Cet aspect sera proposé lors de la prochaine AG prévu le 2 mars 2018.

Tour de table :

F BLOCH : PLU : L'enquête publique suite à la modification du plan local d'urbanisme se déroulera du lundi 11 décembre 2017 au samedi 20 janvier 2018.

B REY : Assainissement : une réunion sur le déploiement de l'assainissement collectif sur les secteurs des Cerves et du Carre s'est tenue mardi 28 novembre avec les riverains concernés. Cette première tranche de travaux se déroulera en 2018.

S TESTAS : 8 décembre illuminations : rendez-vous à la maison de retraite Utrillo à 17h pour allumer les lumignons avec les résidents.

18h vin chaud, marrons sous la halle, à l'espace Chabrier.

J BARTHOMEUF : Le Saônibus, carte OURA gratuite jusqu'au 31 décembre 2017.

M LABROSSE : Union sportive du Formans : vente et dégustation d'huitres et crevettes le 16 décembre 2017, devant les commerces.

PL BALLETT : La réunion de présentation APS (avant-projet sommaire) du projet Espace Multi Loisirs avec les associations était très intéressante. Les associations ont posé des questions et indiqué leurs besoins.

Prochaine réunion de la commission travaux le 14 décembre 2017.

J GUERRIER : Repas des anciens : 64 personnes étaient présentes au repas offert par le CCAS. Journée conviviale et festive.

Pour les personnes qui ont fait le choix du colis, ceux-ci seront distribués avant les fêtes de Noël.

B REY : au prochain conseil, débat sur un futur nom pour l'espace piéton devant les locaux Chabrier.

F BLOCH : prévoir aussi un nom pour le parking de la mairie.

Vœux du Maire : dimanche 21 janvier 2018 à 11h00 au Mille Club

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33

**Prochain conseil municipal : Lundi 15 janvier 2017 à 19h30**